

CHÈQUES LOISIRS DES TERRES D'AUXOIS

Afin d'encourager l'accès aux loisirs à un plus grand nombre d'enfants et de soutenir l'offre associative sur les Terres d'Auxois, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a décidé la mise en place d'un nouveau dispositif pour les familles, dès le mois de septembre 2021.

Le dispositif « CHÈQUE LOISIRS DES TERRES D'AUXOIS » permettra à chaque enfant de bénéficier d'une aide de 15 € sur une adhésion annuelle dans l'une des nombreuses collectivités, associations ou clubs sportifs proposant des activités sportives, culturelles et de loisirs et ayant son siège social sur le territoire de la CCTA.

Les CHÈQUES LOISIRS DES TERRES D'AUXOIS seront disponibles dès les premiers jours qui suivront la rentrée scolaire pour les familles :

- qui résident sur le territoire de la CCTA ;
- dont les enfants sont scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire de la CCTA ;
- afin de les aider à financer l'inscription ou l'adhésion de leur(s) enfant(s) à une collectivité, une association ou un club sportif ayant son siège social sur le territoire de la CCTA.

Les CHÈQUES LOISIRS DES TERRES D'AUXOIS, seront disponibles en version numérique sur simple demande envoyée par mail ou sous format papier au :

- service enfance jeunesse, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois ;
- pôle territorial d'Époisses, 7 rue de la gare à Époisses, à l'attention de madame Delphine DARLOT ;
- pôle territorial de Précy-sous-Thil, Mairie de Précy-sous-Thil, 2^e étage, à l'attention de madame Céline KUNTZ ;
- pôle de Vitteaux, rue de l'Hôtel de Ville à Vitteaux , à l'attention de monsieur Philippe CHALEMBEL.

Pour tout renseignement complémentaire :
Service enfance Jeunesse de la Communauté de communes des
Terres d'Auxois : 03.80.97.26.65 / 03.80.97.35.40

